

Mouvement 2025

GUIDE DU CANDIDAT

Public concerné :

- Maîtres du privé sous contrat provisoire ou sous contrat définitif du second degré de l'Académie de Versailles.
- Maîtres du privé sous contrat provisoire ou sous contrat définitif du second degré d'une autre académie ; Candidats de l'agriculture ; Titulaire du public ; professeur des écoles privés

Sommaire

Partie 1 - Consultation des services publiés pour le mouvement

Partie 2 - Accès à l'application

1) Candidats de l'académie de Versailles

2) Candidats issus d'une autre académie

Partie 3 - Saisie des vœux par le candidat

La connexion s'effectue à ***l'adresse du*** portail du rectorat de Versailles :

<https://bv.ac-versailles.fr/mvtprive/>

Un calendrier est défini par le rectorat pour les choix offerts dans le cadre des opérations du mouvement :

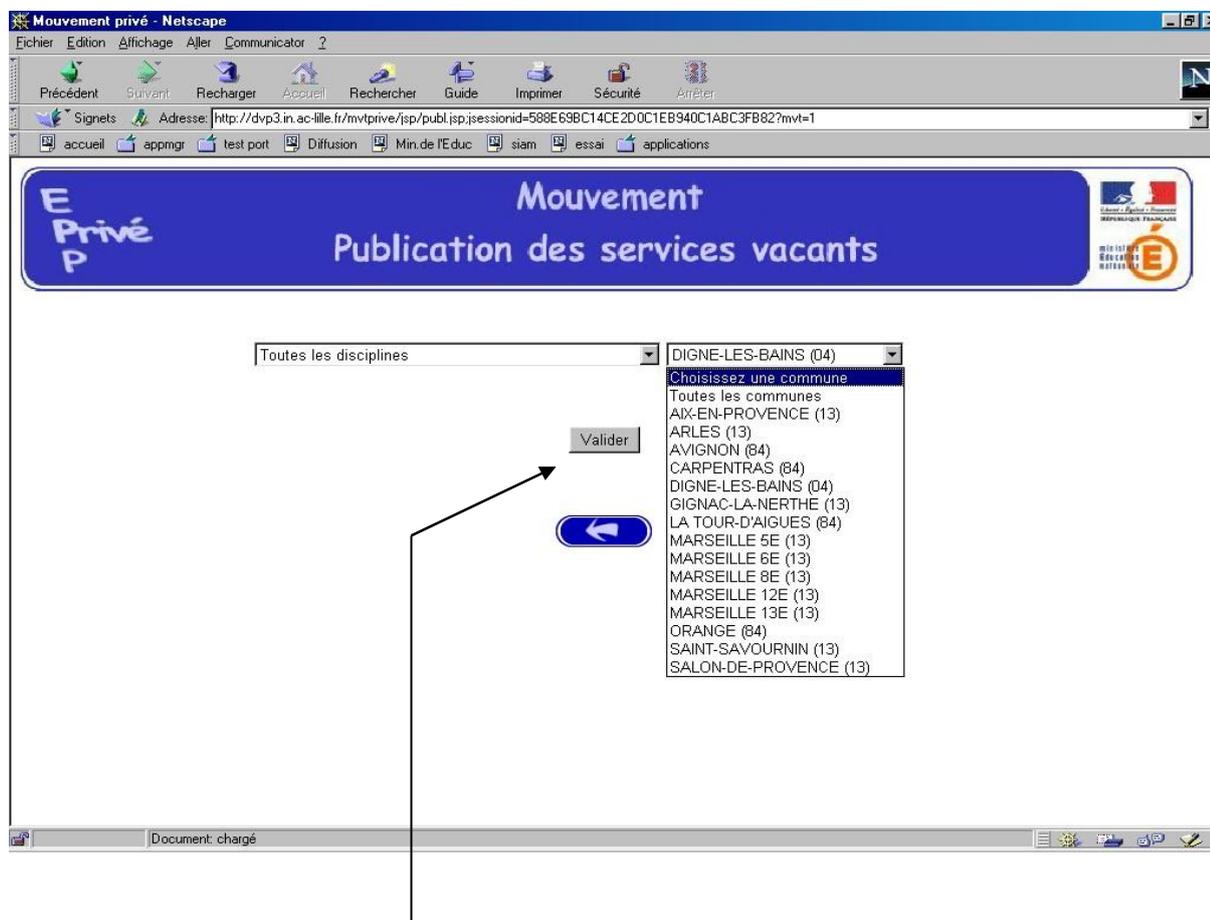
- Publication des services vacants,
- Saisie des vœux.

Partie 1 - CONSULTATION DES SERVICES PUBLIÉS POUR LE MOUVEMENT

Le choix sur la rubrique "**publication des services vacants**" de la rubrique d'accueil ouvre un écran permettant une première sélection de la recherche :

- Par discipline (toutes disciplines, puis ordre alphabétique)
- Par commune (ordre alphabétique).

Les copies d'écran présentées dans ce document, reflètent le module créé initialement par l'académie de Marseille. Les villes ou communes apparaissant dans les différentes rubriques ne sont que des exemples.



Utiliser le bouton "**valider**" après avoir effectué la sélection.

La liste déroulante offerte sur cet écran permet de sélectionner le - ou les - établissements répondant à la sélection demandée sur le précédent écran à l'aide des deux critères :

- Discipline
- Commune.



Accès à l'écran suivant présentant les services publiés – pour la ou les disciplines sélectionnées - dans l'établissement choisi :

Présentation des services publiés dans l'établissement (*l'exemple concerne la sélection "toutes disciplines"*) :

Mouvement Privé
Publication des services vacants

LYC LE SACRE COEUR (DIGNE LES BAINS) OK

LYC LE SACRE COEUR (DIGNE LES BAINS - 04)

N° de service	Fonction	Nature support	Discipline	Quotité en heures	ORS	Vacant Suscept.	Service partagé
101	ENS	CHAIRE	L0422 ANGLAIS	12.0	18.0	S	
172	ENS	CHAIRE	L8010 ECONOMIE ET GESTION	12.0	18.0	S	
198	ENS	CHAIRE	L1000 HISTOIRE GEOGRAPHIE	15.5	18.0	S	
182	ENS	CHAIRE	L0201 LETTRES CLASSIQUES	7.0	18.0	S	
171	ENS	CHAIRE	L1300 MATHEMATIQUES	14.0	18.0	S	
167	ENS	CHAIRE	L0100 PHILOSOPHIE	14.0	18.0	S	

Services partagés

N° de service	Etablissement	Nature support	Discipline	Quotité en heures	ORS	Vacant Suscept.
101	LYC LE SACRE COEUR DIGNE LES BAINS	CHAIRE	L0422 ANGLAIS	12.0	18.0	S
102	CLG LE SACRE COEUR DIGNE LES BAINS	CHAIRE	L0422 ANGLAIS	6.0	18.0	S

Icône permettant d'accéder au détail des services partagés
Cliquer sur l'icône

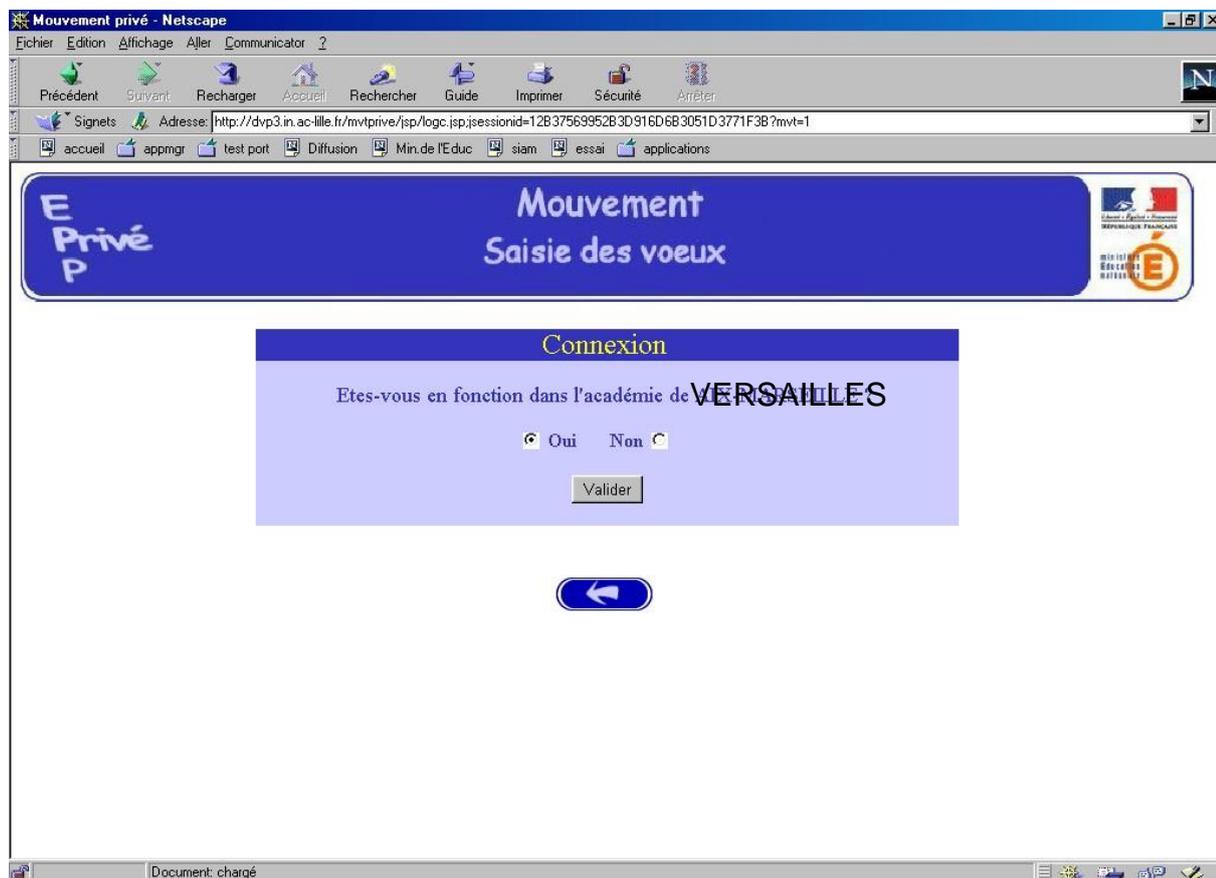
Affichage des services partagés par l'icône

Partie 2 - ACCES A L'APPLICATION

ATTENTION : Deux propositions pour l'accès à l'application en fonction de votre statut.

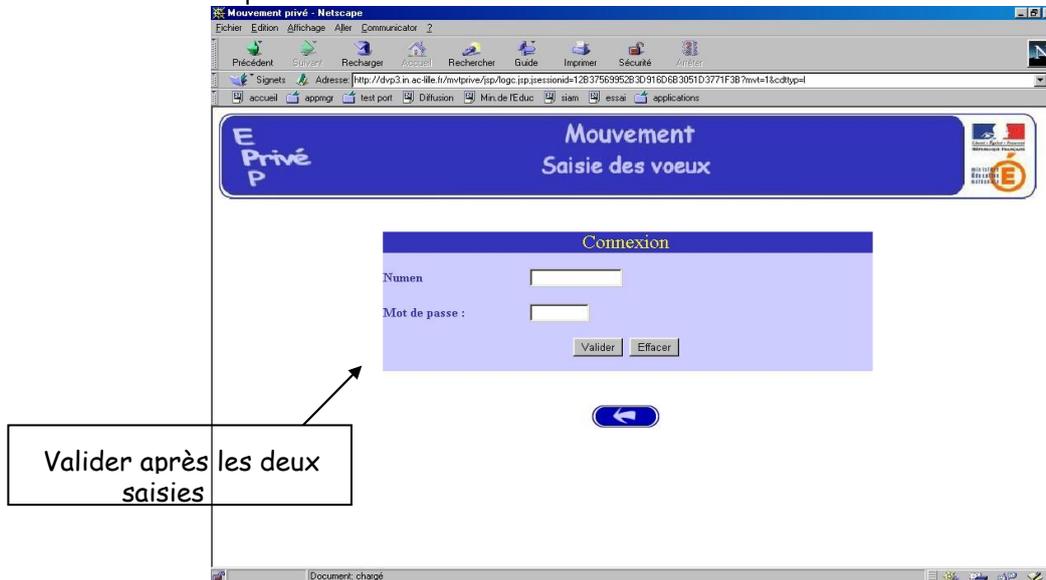
- Maîtres du privé du second degré de l'académie de Versailles (**NUMEN indispensable pour la saisie**)
- Maîtres du privé second degré d'une autre académie ; Candidats de l'agriculture ; Titulaire du public ; professeur des écoles privés

Le premier écran proposé permet de distinguer les candidats de l'académie de Versailles et ceux issus des académies extérieures (à partir du choix effectué, le système génère un choix différent pour proposer les écrans permettant l'identification du candidat selon que ce dernier appartient - ou non - à l'académie)





Après avoir indiqué qu'il est de l'académie de Versailles (réponse OUI) - et validé cette information - le candidat se voit présenter l'écran suivant :

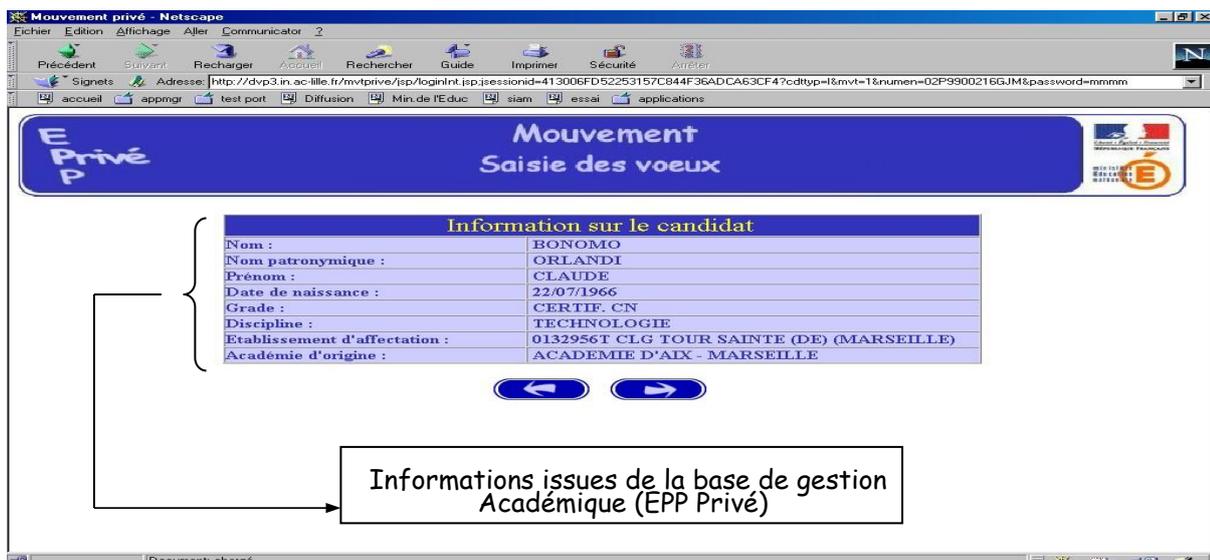


Il est demandé au candidat de saisir :

- Son **NUMEN** : il est donc impératif que le candidat soit en possession de celui-ci avant d'entamer sa saisie.
- Un **MOT DE PASSE** (saisie libre) : le mot de passe doit être noté en vue d'éventuelle(s) connexion(s) ultérieure(s), ces dernières ne pouvant avoir lieu que pendant l'ouverture de la campagne telle qu'indiqué sur le calendrier du premier écran.

Il est ensuite demandé au candidat de **confirmer son mot de passe et de valider**.

La saisie du NUMEN permet au système d'identifier le candidat en cours de connexion. Un affichage du contenu de son dossier est alors proposé :



Le candidat de l'académie peut ensuite commencer **la saisie de ses vœux**

PREMIERE CONNEXION ET CONNEXION(S) ULTERIEURE(S)

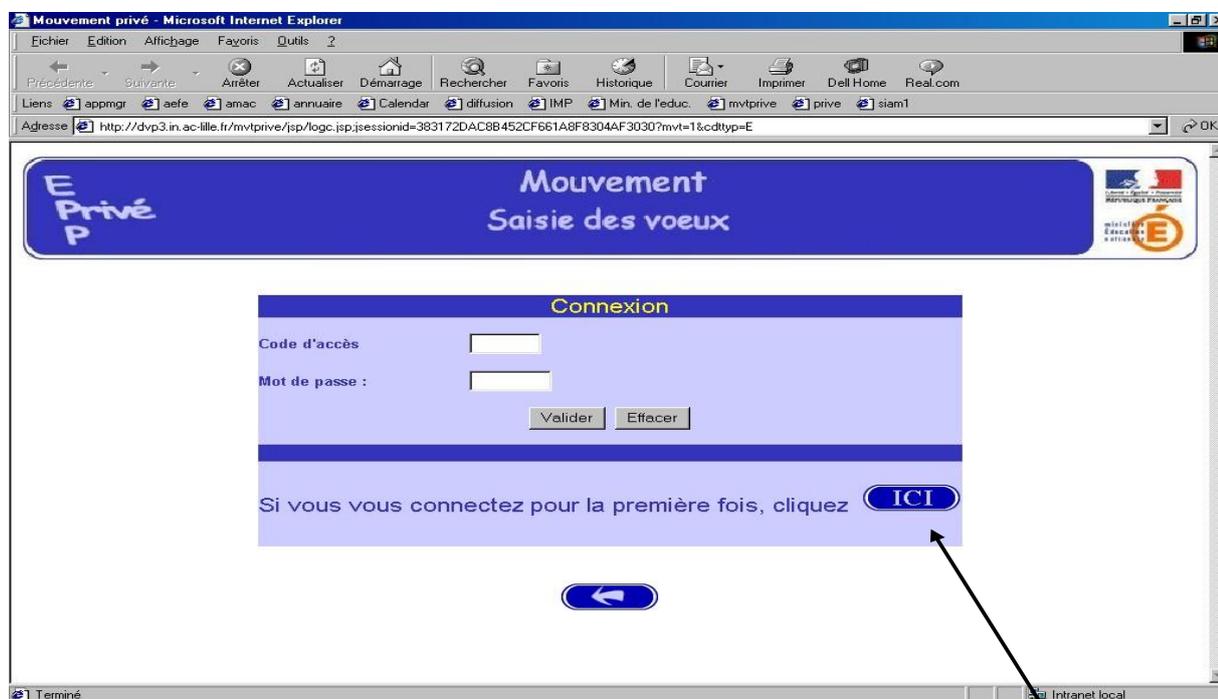
Pour une première connexion le candidat de l'académie doit saisir son NUMEN et un mot de passe qu'il choisit et qu'il confirme.

Pour les connexions ultérieures le candidat de l'académie doit saisir son NUMEN et le mot de passe choisi et confirmé lors de la première connexion.

2) CANDIDATS ISSUS D'UNE AUTRE ACADEMIE

Le candidat a répondu "NON" à la question "Etes-vous en fonction dans l'académie de Versailles »

- PREMIERE CONNEXION

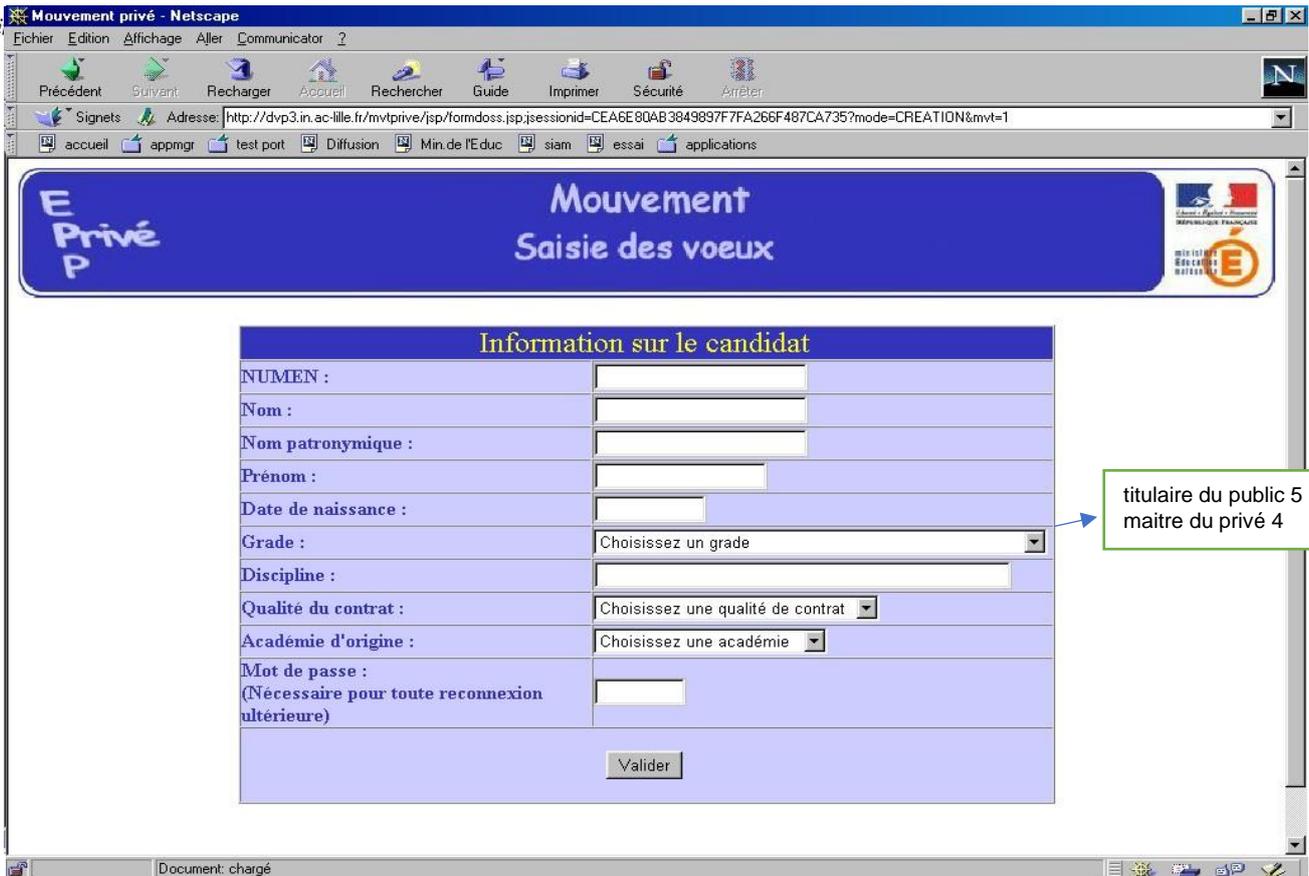


Le candidat se connectant pour la première fois doit cliquer sur le bouton "ICI"

Il a ensuite accès à l'écran suivant, permettant de saisir les données administratives qui lui sont propres (ce sont ces informations - et elles seules - qui seront accessibles au chef d'établissement lors du traitement des candidatures lors de la campagne" avis du chef d'établissement) :

Informations à saisir par le candidat (il est conseillé d'utiliser les majuscules lors de la saisie). Le chef d'établissement accédera à ces informations lors du traitement des candidatures :

- Pour les maîtres du privé, vous devez valider un grade qui commence par le chiffre **4**
Ex : Accès à l'échelle de rémunération des professeurs certifié **4531**
- Pour les nommés du public, vous devez valider un grade qui commence par le chiffre **5**.
Ex : **5531** professeur certifié
- Pour les enseignants contractuels agricoles, vous devez saisir le NUMEN FICTIF suivant pour votre candidature MINSAGRIC2022



Mouvement Privé

**Mouvement
Saisie des vœux**

Information sur le candidat

NUMEN :

Nom :

Nom patronymique :

Prénom :

Date de naissance :

Grade : Choisissez un grade

Discipline :

Qualité du contrat : Choisissez une qualité de contrat

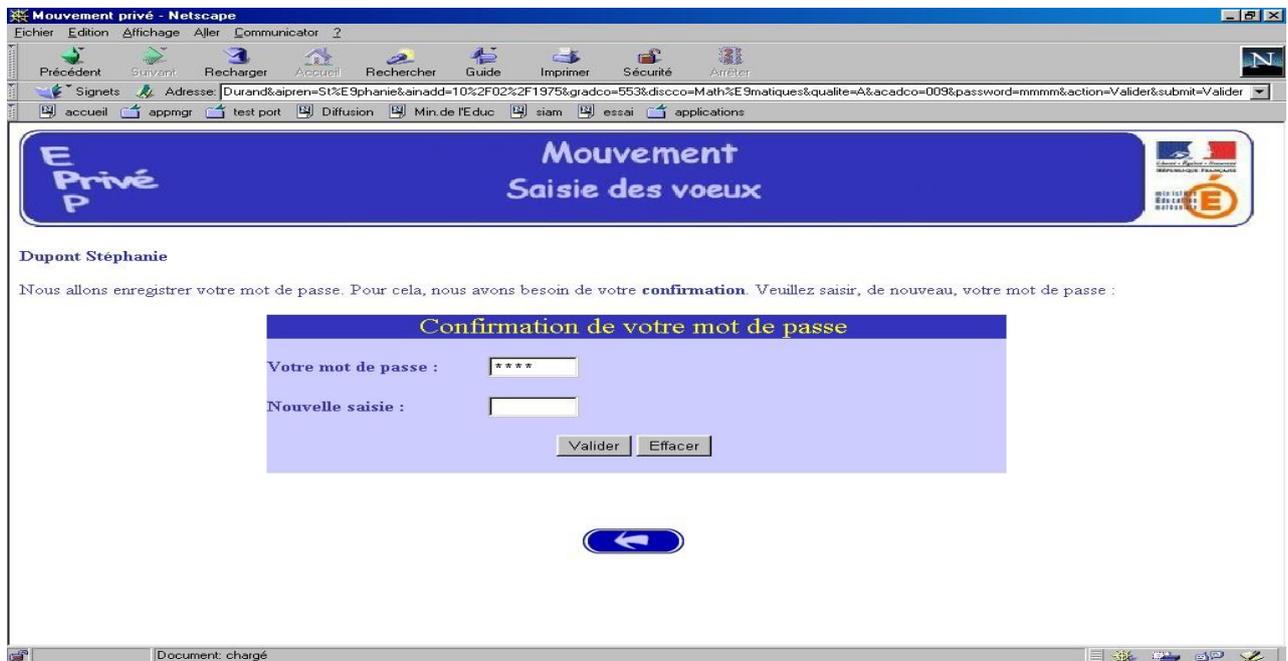
Académie d'origine : Choisissez une académie

Mot de passe :
 (Nécessaire pour toute reconnexion ultérieure)

Valider

titulaire du public 5
maitre du privé 4

Le candidat doit entrer à nouveau son mot de passe dans la nouvelle zone de saisie afin que celui-ci soit validé. Ce mot de passe sera à utiliser lors des éventuelles connexions ultérieures.



Mouvement Privé

**Mouvement
Saisie des vœux**

Dupont Stéphanie

Nous allons enregistrer votre mot de passe. Pour cela, nous avons besoin de votre **confirmation**. Veuillez saisir, de nouveau, votre mot de passe :

Confirmation de votre mot de passe

Votre mot de passe : *****

Nouvelle saisie :

Valider Effacer

←

Après la confirmation (validation) du mot de passe, le système affecte au candidat un code d'accès. **Ce code d'accès sera indispensable (avec le mot de passe) pour toutes connexions ultérieures.**

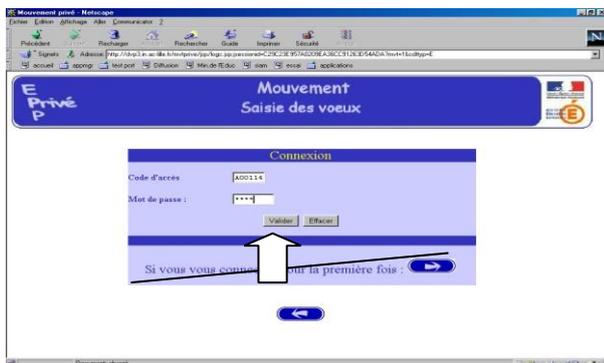


Le candidat peut alors procéder à **la saisie des vœux**

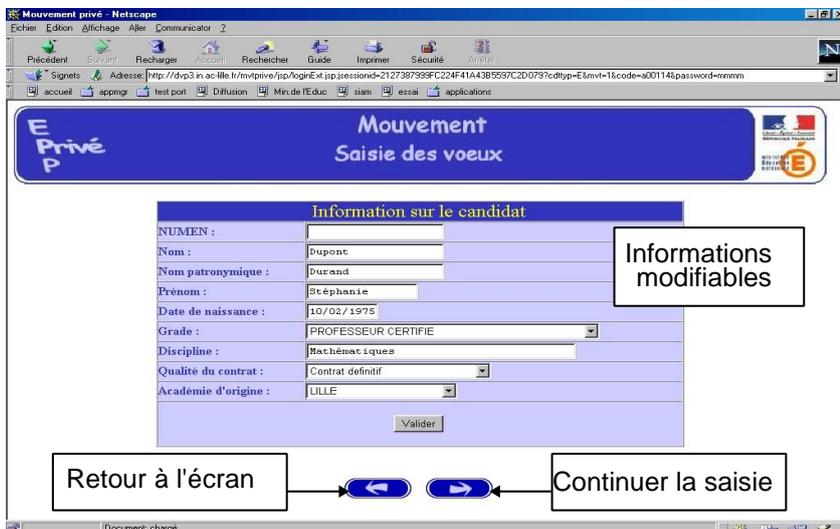
CONNEXION(S) ULTERIEURE(S) DU CANDIDAT HORS ACADEMIE

Dans ce cas il est demandé au candidat de saisir :

- Le code d'accès attribué lors de sa première connexion,
- Le mot de passe validé lors de sa première connexion



Le système affiche alors les informations saisies par le candidat lors de sa première connexion. **Le formulaire peut être modifié.**



Le candidat accède ensuite à ses vœux

Partie 3 - SAISIE DES VŒUX

Une fois le candidat (de et hors académie) reconnu par le système, il a accès à la saisie des vœux. Préalablement, le candidat doit indiquer le motif de sa demande de participation au mouvement en cochant un choix de priorité d'emploi.



- ⇒ Les maîtres dont le service est supprimé (sauf résiliation de contrat à la demande du maître, par mesure disciplinaire ou pour insuffisance professionnelle).
- ⇒ Les maîtres dont le service est réduit (sauf perte d'heures supplémentaires).
- ⇒ Les maîtres ayant bénéficié, l'année précédente, d'une priorité d'accès aux services vacants et auquel il n'a pu être attribué qu'un service à temps incomplet,
- ⇒ Les chefs d'établissement, chefs d'établissement adjoints dont l'activité n'ouvre pas droit à un service protégé, qui souhaitent reprendre un service d'enseignement.
- ⇒ Les maîtres à temps partiel autorisé ou à temps incomplet qui souhaitent reprendre une activité à temps complet.
- ⇒ Les maîtres en congé parental ou en disponibilité qui souhaitent une réintégration dès lors qu'il s'agit de l'académie où ils exerçaient avant leur congé parental ou leur mise en disponibilité.

Rang de priorité 2

- ⇒ Les maîtres titulaires d'un contrat définitif candidats à une mutation
- ⇒ Les maîtres autorisés définitivement, pour un motif médical, à exercer dans une échelle de rémunération ou dans une discipline autre que celle au titre de laquelle ils sont titulaires d'un contrat définitif.
- ⇒ Les maîtres titulaires d'un contrat définitif qui sollicitent leur réintégration dans une académie autre que celle où ils exerçaient avant un congé parental ou une disponibilité (demande traitée comme une mutation).
- ⇒ Les maîtres qui bénéficient du dispositif de changement d'échelle de rémunération.

Rang de priorité 3

- ⇒ Les maîtres lauréats d'un concours externe de recrutement de l'enseignement privé (CAFEP, 3^{ème} concours) en année de formation en cours de validation.

Rang de priorité 4

- ⇒ Les maîtres lauréats d'un concours interne de recrutement de l'enseignement privé (CAER) en année de formation en cours de validation.

Rang de priorité 5

- ⇒ Les maîtres issus des deuxième et quatrième catégories de l'enseignement privé sous contrat agricole (respectivement échelles de rémunération des professeurs certifiés et PLP).

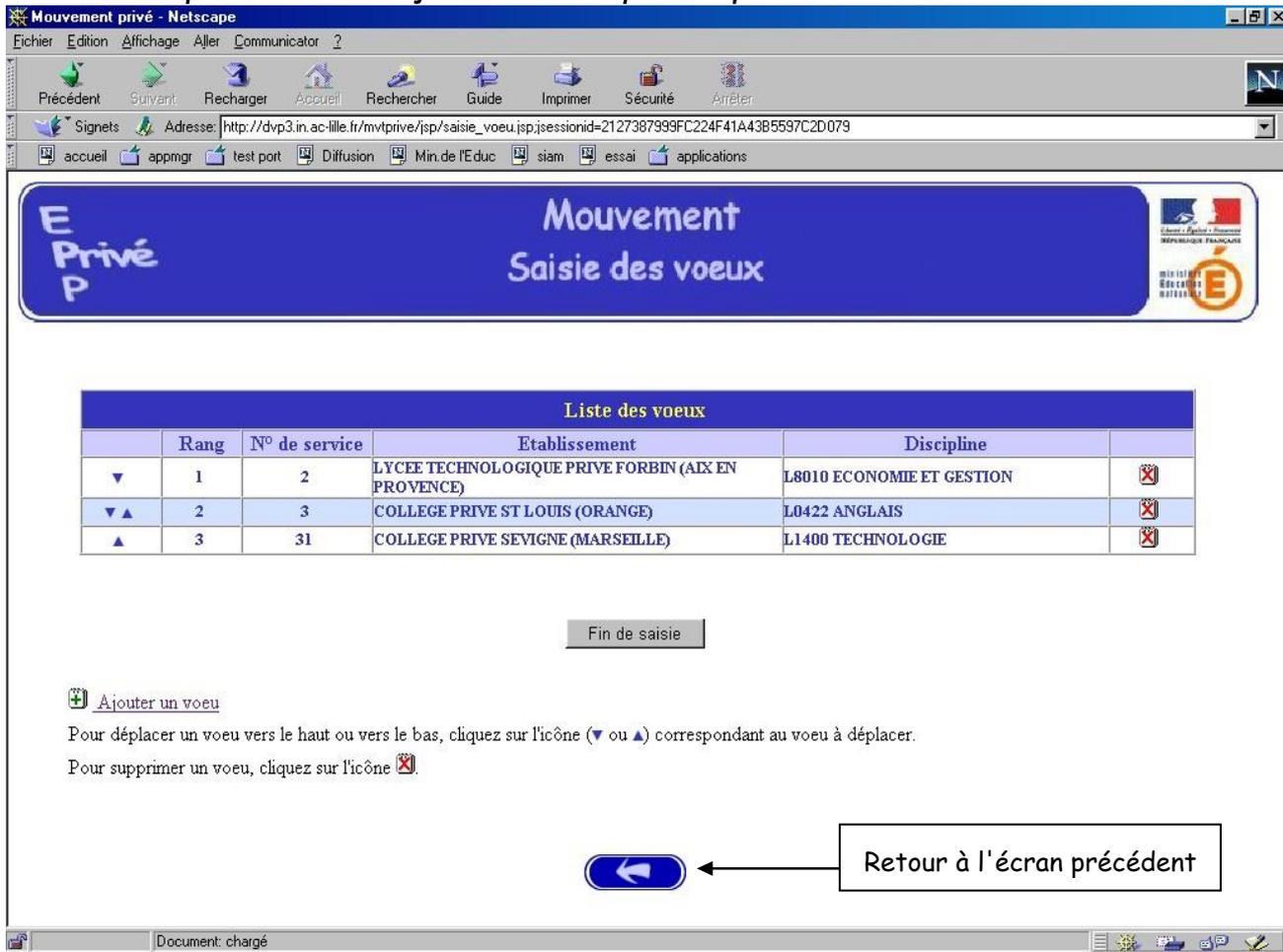
SAISIE DES VŒUX

A ce niveau deux situations peuvent se rencontrer :

- Le candidat va constituer ses vœux pour la première fois ;
- Le candidat revient sur l'application afin de compléter ou de modifier ses vœux.

SAISIE DU PREMIER VŒU

Le candidat dispose du bouton "ajouter un vœu" qui va lui permettre de saisir au **maximum 10 vœux.**



Mouvement Privé
Saisie des vœux

Liste des vœux					
	Rang	N° de service	Etablissement	Discipline	
▼	1	2	LYCEE TECHNOLOGIQUE PRIVE FORBIN (AIX EN PROVENCE)	L8010 ECONOMIE ET GESTION	
▼▲	2	3	COLLEGE PRIVE ST LOUIS (ORANGE)	L0422 ANGLAIS	
▲	3	31	COLLEGE PRIVE SEVIGNE (MARSEILLE)	L1400 TECHNOLOGIE	

Fin de saisie

[Ajouter un voeu](#)

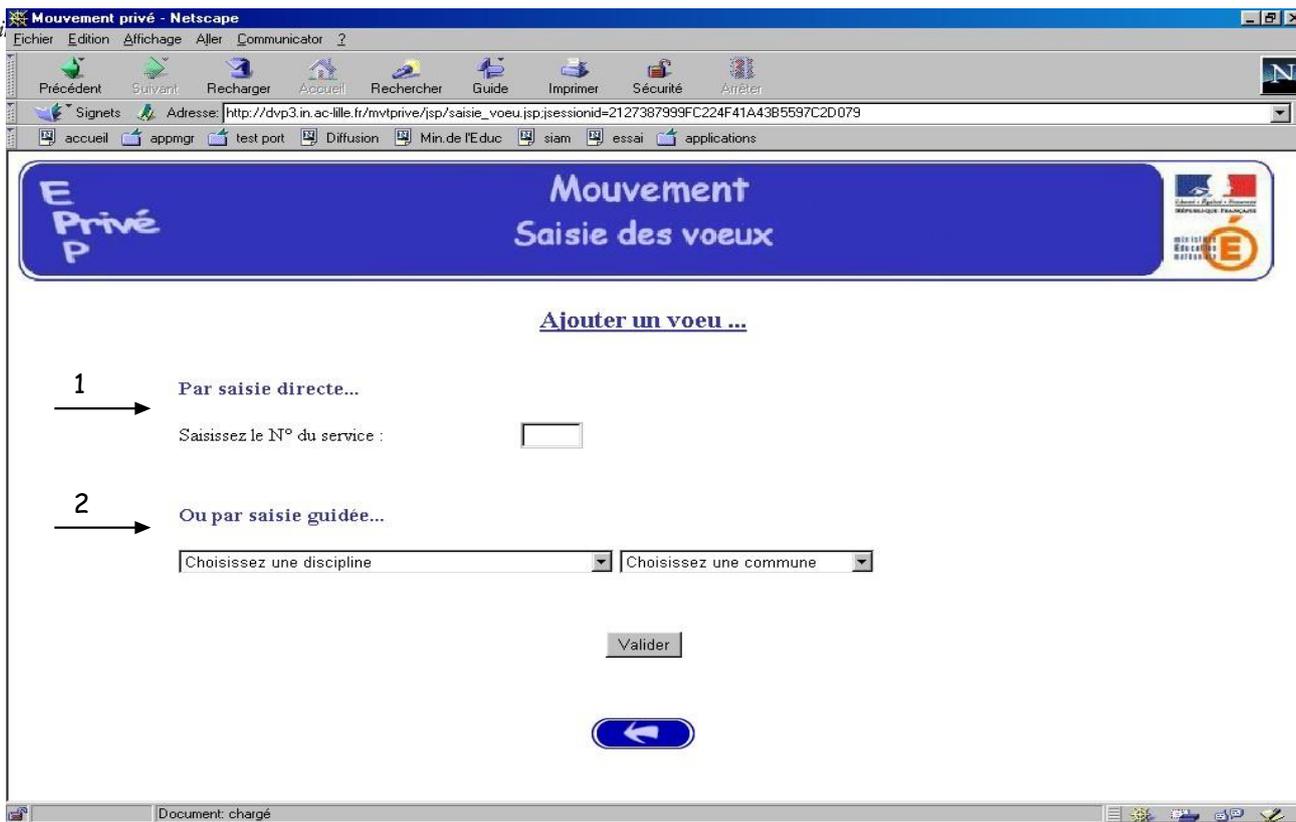
Pour déplacer un voeu vers le haut ou vers le bas, cliquez sur l'icône (▼ ou ▲) correspondant au voeu à déplacer.
 Pour supprimer un voeu, cliquez sur l'icône .

Retour à l'écran précédent

En cliquant sur "**ajouter un vœu**" le candidat accède à l'écran suivant :

Pour formuler son vœu le candidat peut :

- Soit saisir directement le numéro du service qu'il a repéré lors de sa consultation des services publiés pour le mouvement (cf. supra) ;
- Soit effectuer une recherche par saisie guidée (sélectionner une discipline et une commune : même technique que pour la consultation des services publiés).

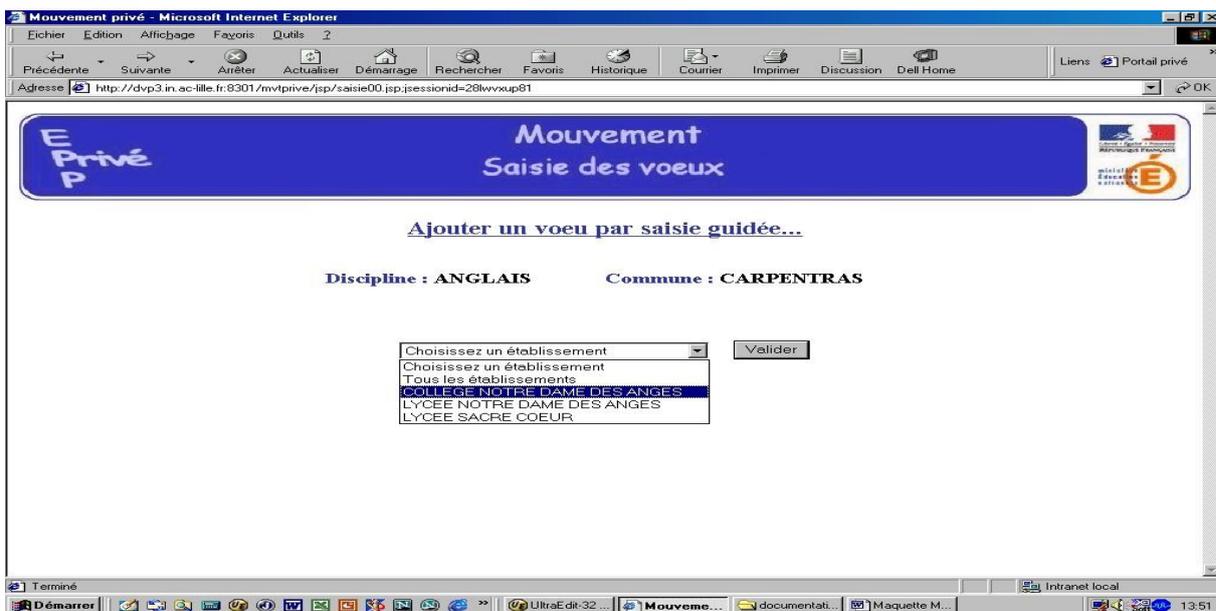


Deux possibilités de choix :

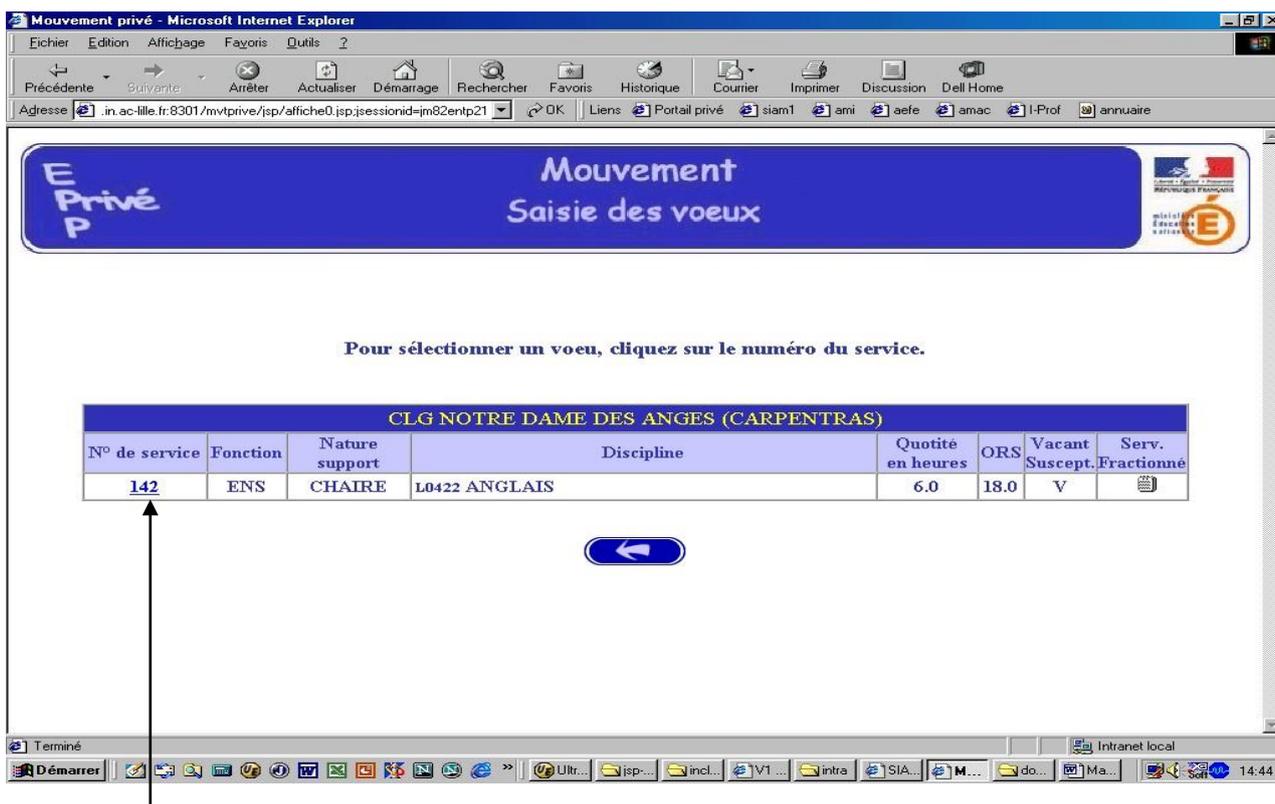
- 1) **Choix par numéro de service** : le candidat saisit le numéro du service dans la zone prévue à cet effet et **valide**. Il obtient alors un écran rappelant les caractéristiques du service demandé. Il peut alors, soit poursuivre sa saisie en cliquant sur "ajouter un vœu", soit mettre fin à la saisie en cliquant sur le bouton "fin de saisie".

Affichage du service choisi : Le candidat peut alors, soit poursuivre sa saisie en cliquant sur "ajouter un vœu", soit mettre fin à la saisie en cliquant sur le bouton "**fin de saisie**".

- 2) **Choix par saisie guidée**
 - Choix de l'établissement



- Choix du service



Le vœu est sélectionné en cliquant sur le numéro de service : affichage de l'écran donnant les caractéristiques du vœu effectué

Il est alors possible d'ajouter un autre vœu, de le supprimer, etc.

Lors des connexions ultérieures (le cas échéant) le point de départ de la saisie des vœux sera constitué par cet écran récapitulatif. Les mêmes opérations seront alors à reproduire.